



# L'existence légale d'une association non déclarée

Fiche pratique publié le **28/07/2017**, vu **1350 fois**, Auteur : [Assistant-juridique.fr](http://Assistant-juridique.fr)

**Une association constituée, non déclarée ou non publiée, peut se prévaloir d'une existence légale (principe constant depuis CE ass. 31-10-1969 n° 61310 : Lebon p. 462).**

Elle peut alors, par la voie du recours pour excès de pouvoir, demander l'annulation de tout acte administratif portant une atteinte substantielle aux intérêts qu'elle s'est donné pour objet de défendre (CE 9-4-1999 n° 154186 : BAF 24/99 inf. 24).

Encore faut-il, juge la cour administrative d'appel de Nantes, que l'association soit légalement constituée, c'est-à-dire qu'elle ait notamment défini dans ses statuts son objet social et ses règles de fonctionnement (CAA Nantes 10-5-2017 n° 16 NT 03844 ).

Ce n'est pas le cas d'un groupement de 10 personnes qui s'est borné à désigner une personne pour demander l'annulation d'une délibération du conseil municipal, sans définir les intérêts constitutifs de l'objet social que les membres du collectif entendent défendre et les modalités d'organisation du groupement.

[Ne pas déclarer son association loi 1901 à la préfecture : les avantages et les inconvénients](#)

## Articles sur le même sujet :

- [Réussir la création de son association loi 1901](#) **NOUVEAU**
- [Rédiger les statuts d'une association loi 1901](#)
- [Désigner les dirigeants d'une association](#)
- [Réussir son assemblée générale constitutive](#)
- [Rémunérer les dirigeants d'une association](#)
- [Obtenir une subvention pour son association](#) **NOUVEAU**
- [Recevoir des dons](#)
- [Organiser une loterie associative](#)
- [Organiser un spectacle ou un concert](#)
- [Organiser une manifestation sportive](#)
- [Ouvrir une buvette](#)
  
- [Comment créer une association loi 1901 ?](#)
- [L'assemblée générale constitutive est-elle obligatoire ?](#)
- [Déroulement de l'assemblée générale constitutive](#)
- [Déclarer son association : avantages et inconvénients](#)
- [Comment déclarer son association ?](#)
- [Comment réaliser les formalités de création d'une association loi 1908 ?](#)
- [La déclaration supplémentaire de l'association sportive à la DDJS](#)
- [L'assemblée générale est-elle obligatoire ?](#)

- [Assemblée générale : pouvoirs](#)
- [Un conseil d'administration est-il obligatoire ?](#)
- [Conseil d'administration : pouvoirs](#)
- [Le bureau est-il obligatoire ?](#)
- [Bureau : pouvoirs](#)
- [Une association doit-elle comporter un président, un trésorier et un secrétaire ?](#)
- [Comment choisir les dirigeants ?](#)
- [Comment désigner les dirigeants ?](#)
- [Désigner les dirigeants : formalités à respecter](#)